

# @d aménagement durable® :

## la démarche

Avril 2012

**A**vec 7 milliards d'êtres humains, bientôt 9, nous n'avons pas d'autre choix pour vivre bien que de vivre différemment : moins d'énergies fossiles, moins de minerais, plus d'intelligence collective, dans un partage raisonné des espaces et des ressources, dans le plaisir de vivre.

Un tel choix implique des décisions internationales, nationales mais aussi locales. Le Maire est un acteur clé de la démarche à engager avec les habitants et les entreprises de la commune.

D'autant plus que l'enjeu principal est la réinvention écologique de la ville et de la campagne dans lesquelles nous vivons aujourd'hui

Encore faut-il y voir clair pour décider à bon escient, chacun de nous et ensemble, mettre nos énergies, nos intelligences, nos moyens là où ils sont le plus efficaces : nous avons besoin d'une traduction simple des enjeux planétaires en actions locales, mesurables, appropriables, partageables.

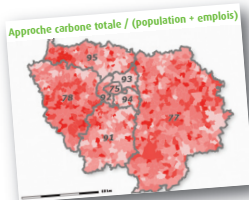
C'est l'objet des deux tableaux de bord (au verso), projet et territoire, qui permettent de quantifier l'impact de tout projet sur notre territoire communal. Simples à utiliser, robustes, ils pointent l'essentiel, ne fixent pas d'objectifs, permettent aux acteurs locaux de mobiliser leur capacité d'initiative, leur créativité, leur professionnalisme.

Les documents de la démarche proposée sont téléchargeables à :

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/d-amenagement-durable-r-r515.html>

Cette adresse vous permettra d'accéder notamment à cette synthèse en deux pages, au tableau de bord des **indicateurs et cartes\*** de votre commune, à 17 **fiches d'actions** locales, synthétiques, à un recueil de bonnes pratiques de communes engagées dans ce processus, **éco-quartier, effets de levier**.

\*[http://cartelle.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelle/voir.do?carte=portail\\_ad\\_2&service=DRIEA\\_IF](http://cartelle.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelle/voir.do?carte=portail_ad_2&service=DRIEA_IF)



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement  
et de l'Aménagement d'Île-de-France

# @d aménagement durable

## Le territoire

### Ligne d'action

- réduire les émissions de GES (hors aérien) ;
- assurer une densité humaine urbaine ;
- construire une mixité fonctionnelle ;
- construire une mixité sociale ;
- diminuer les déplacements mécanisés ;
- réduire la consommation d'énergie des bâtiments ;
- développer la surface de biotopes ;
- réduire la quantité de population exposée ;
- réduire l'empreinte écologique ;
- offrir un cadre au développement d'une économie durable
- privilégier la boucle locale alimentaire ;
- assurer le développement humain.

### Indicateurs

Tonne-équivalent-carbone/population + emploi  
population + emploi/surface urbanisée  
taux d'emploi  
% logements sociaux  
% circulations douces & TC domicile-travail  
KWHep/m<sup>2</sup>/an  
% biotope  
population sous contrainte  
nombre de planètes  
KEuros de CA/KgeCarbone  
repas à 50 % boucle locale alimentaire  
IDH Grand Lyon (Indice de développement humain)  
*Source DREIF - DSDD*

## Le quartier

### Ligne d'action

- réduire les émissions de GES (hors aérien) ;
- assurer une densité humaine urbaine ;
- construire une mixité fonctionnelle ;
- construire une mixité sociale ;
- diminuer les déplacements mécanisés ;
- réduire la consommation d'énergie des bâtiments ;
- développer la surface de biotopes ;
- réduire la quantité de population exposée ;
- privilégier les matériaux de construction renouvelable ;
- diminuer les rejets d'eau.

### Indicateurs

Tonne-équivalent-carbone/population + emploi  
population + emploi/surface urbanisée  
taux d'emploi  
% logements sociaux  
% circulations douces & TC  
KWHep/m<sup>2</sup>/an  
% biotope  
population sous contrainte  
M<sup>3</sup> renouvelable  
M<sup>3</sup> économisé/M<sup>3</sup> normé  
*Source DREIF - DSDD*

Jean-Michel Vincent



Direction régionale et interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
d'Île-de-France  
21/23 rue Miollis  
75732 PARIS cedex 15  
Tél. 01 40 61 89 40



Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Équipement  
et de l'Aménagement  
ÎLE-DE-FRANCE

